

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission Système financier et financement de l'économie

Réunion du 9 avril 2010

Fiche descriptive d'enquête présentée pour avis d'opportunité

Page

- Enquête Crédit-bail2

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 9 avril 2010 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : secretariat-general@cnis.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Enquête Crédit-bail

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Crédit-bail »

2. Service producteur

Insee - Direction des Etudes et des Synthèses économiques - Département des Comptes nationaux - Division Synthèse générale des Comptes.

3. Service réalisant la collecte

Depuis septembre 2008, la maîtrise d'œuvre de l'enquête « crédit-bail » a été confiée à la direction régionale de l'Insee Midi-Pyrénées - Pôle Enquêtes Entreprises.

4. Historique de l'enquête

L'enquête « crédit-bail » a été créée en 1966 afin d'appréhender un mode de financement alors nouveau. L'avis d'opportunité favorable a été prononcé le 17/06/2003. Le comité du label a délivré l'avis de conformité le 21/03/2005. Le label de l'enquête arrivant à expiration en 2010, il convient de procéder à un renouvellement.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La maîtrise d'œuvre de l'enquête a été confiée à la DR de Midi-Pyrénées, pôle Enquêtes Entreprises à partir de Septembre 2008. Pour l'enquête 2009, le pôle Développement d'Applications pour les Enquêtes Entreprises de la DR Midi Pyrénées a développé une nouvelle application pour la saisie et le contrôle des questionnaires, l'ancienne application sous Paradox ne pouvant s'adapter au changement de nomenclature (passage en NAF rev2 à compter de l'enquête 2009). En dépit de ces changements, le calendrier de collecte, d'exploitation et de diffusion des résultats a été parfaitement respecté, et le taux de réponse a été de 100%.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (environ 7%). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la Comptabilité Nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Elle permet également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles

Elle permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail. Elle permet ainsi de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Outre le montant des contrats, cette enquête interroge les entreprises concernées sur la répartition des contrats de crédit-bail selon les secteurs d'activité des entreprises clientes, leur localisation et la nature des biens.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête est capitale pour les comptes nationaux ainsi que pour tous les utilisateurs des comptes de la nation. Elle permet en outre de répondre aux règlements européens sur la dette publique et sur le calcul du Revenu National Brut.

En effet, l'enquête est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels, dont la connaissance est nécessaire à l'établissement des Comptes. Les résultats de l'enquête intéressent également les professionnels du secteur.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête est la seule source permettant de ventiler l'investissement en crédit-bail selon les différents secteurs d'activité et secteurs institutionnels de la Comptabilité Nationale.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique, annuelle, visant à décrire de façon cohérente l'ensemble de l'investissement en crédit-bail. Les résultats sont intégrés dans le système d'information des comptes nationaux.

10. Cible de l'enquête

La population concernée par l'enquête crédit-bail est constituée de l'ensemble des entreprises de crédit-bail et Location avec Option d'Achat (LOA) mobilier, l'ensemble des entreprises de crédit-bail immobilier, ainsi que les SOFERGIE (société pour le financement de l'énergie) dont la liste est tenue par l'ASF (Association des Sociétés Financières).

L'unité de collecte est l'entreprise.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête, exhaustive, concerne le code NAF 64.91Z. Le champ est constitué de toutes les entreprises affiliées à l'ASF ou ayant été affiliées. Une comparaison de ces dernières avec le fichier de la Banque de France permet d'améliorer le degré d'exhaustivité. En 2009, 167 entreprises ont été enquêtées.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Etant donnée la faible taille de la population totale, aucun échantillonnage n'est utilisé. Il s'agit donc d'une enquête exhaustive, le questionnaire étant envoyé à toutes les entreprises ayant une activité de crédit-bail.

14. Mode de collecte

La collecte se fait par courrier postal.

A compter de la collecte 2010, portant sur l'année de constat 2009, il est prévu de mettre en place une procédure de collecte informatisée par dépôt de fichier sécurisé. Dans un premier temps, les deux modes de collecte seront proposés. Par la suite, si le test est positif, il sera possible d'envisager de basculer progressivement sur une collecte informatisée.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle. Le questionnaire concernant l'année n est envoyé en mars de l'année n+1, la collecte étant achevée fin juin.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse à l'enquête est estimé à environ 45 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation régulière, organisée ou officielle, mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et

la Banque de France pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger. Par ailleurs, la dernière refonte importante de l'enquête, en 1998, a été faite par l'Insee en concertation avec l'Association des sociétés financières (ASF)

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont publiés chaque année sur le site internet de l'Insee. Ils sont également publiés sous forme d'une brochure de résultats et commentaires, qui est envoyée aux entreprises répondantes.

Les résultats de l'enquête sont par ailleurs utilisés par les comptes nationaux pour déterminer la BFCF totale et sa ventilation par produit et par secteur institutionnel.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au total, les moyens humains mobilisés en interne pour l'enquête crédit-bail peuvent être estimés approximativement à 2 etp maximum.

En 2009, les coûts d'impression sous-traités (questionnaires et brochure finale) se sont élevés, pour l'enquête sur l'année 2008, à environ 7 800 euros.